

Situation particulière n° 1: PERSONNES MARIEES EN DEUXIEME UNION

	<p>Marie Isabelle et Fernand vivent ensemble depuis cinq ans. Leur union est stable. Ils sont mariés civillement, mais ne peuvent se marier religieusement du fait que Fernando est divorcé et que le procès de nullité de son mariage ne lui a pas été favorable. Cela les a beaucoup déçus, d'autant plus que le curé de leur paroisse dit à Marie Isabelle qu'elle ne peut pas communier parce qu'elle vit en état de péché et qu'elle devrait mettre fin à cette situation. Quels conseils donneriez-vous à ce couple?</p>
---	--

1. But de l'étude de cette situation particulière:

Découvrir ce qu'il est possible de faire devant les situations découlant soit de relations, soit d'unions conjugales, entre personnes divorcées et célibataires, ou encore entre deux personnes divorcées.

2. Court moment de prière:

Commencez cet itinéraire de réflexion et de discernement par une prière, en demandant au Seigneur d'être avec vous et de vous révéler ce qu'un couple dans ces conditions doit savoir aujourd'hui pour vivre sa foi et se fortifier en tant que disciple/missionnaire de Jésus- Christ.

PRIÈRE – Essayez de vous mettre dans la situation de Marie Isabelle et Fernand, ou de tout autre foyer vivant une “situation irrégulière” ou une seconde union:

« Seigneur, nous voici devant toi avec un coeur humble et confiant.

Tu connais, Seigneur, notre histoire, notre cheminement, les causes de notre séparation, de notre divorce, du consentement à l'union avec une personne séparée.

Tu connais, Seigneur, la douleur, le désespoir, le vide, cette mort en pleine vie que nous avons éprouvés.

Cependant, Seigneur, tu nous a tendu la main, tu nous as accueillis et tu nous as offert ta miséricorde, tu nous a fait passer de la mort à la résurrection.

Seigneur, nous voulons continuer à être chrétiens, rester en communion avec toi et avec ton Eglise, dans l'écoute et la réflexion de ta Parole, dans la prière, dans la vie communautaire, dans la participation au saint sacrifice de la messe, dans l'aide au prochain, dans l'obéissance et la communion à ton sacrifice par l'exercice de la communion spirituelle.

Seigneur, aide-nous à être, nous aussi, une famille chrétienne, fidèle à la doctrine et au magistère de l'Eglise, aide-nous à découvrir et à vivre notre rôle et notre mission dans cette Eglise qui perpétue ta présence dans le temps.

Donne-nous, Seigneur, ta grâce, ta lumière, ta force, pour que nous puissions parcourir et vivre ton chemin et ton amour.

Merci, Seigneur!"

3. Reprenez posément la lecture de cette situation particulière:

Marie Isabelle et Fernand vivent ensemble depuis cinq ans. Leur union est stable. Ils sont mariés civilement, mais ne peuvent se marier religieusement du fait que Fernando est divorcé et que le procès de nullité de son mariage ne lui a pas été favorable. Cela les a beaucoup déçus, d'autant plus que le curé de leur paroisse dit à Marie Isabelle qu'elle ne peut pas communier parce qu'elle vit en état de péché et qu'elle devrait mettre fin à cette situation. Quels conseils donneriez-vous à ce couple?

4. Réfléchissez aux éléments qui composent cette situation particulière (les décrire, si possible):

Elément a) _____

Elément b) _____

Elément c) _____

Elément d) _____

5. Etablissez le noyau du problème que présente cette situation particulière:

Selon mon/notre point de vue, le noyau principal de ce problème est (écrire) :

6. Selon mon/notre point de vue, et avant de lire les textes éclairant le problème présentés ci-dessous, une solution possible serait (écrire, si possible):

7. Textes pouvant éclairer la situation de vie présentée:

OBSERVATION:

Voyons tout d'abord ce que le Pape François écrit dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* (sur l'Amour dans la Famille) **nº 243**.

Il est important de faire en sorte que les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union sentent qu'elles font partie de l'Église, qu'elles "ne sont pas excommuniées" et qu'elles ne sont pas traitées comme telles, car elles sont incluses dans la communion ecclésiale.[261] Ces situations « exigent aussi [que ces divorcés bénéficient d'un] discernement attentif et [qu'ils soient] accompagnés avec beaucoup de respect, en évitant tout langage et toute attitude qui fassent peser sur eux un sentiment de discrimination ; il faut encourager leur participation à la vie de la communauté. Prendre soin d'eux ne signifie pas pour la communauté chrétienne un affaiblissement de sa foi et de son témoignage sur l'indissolubilité du mariage, c'est plutôt précisément en cela que s'exprime sa charité ».

Recherchez ce qui pourrait éclairer le sujet dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans les domaines suivants : la christologie, les sacrements, la liturgie, la morale, l'ecclésiologie, la spiritualité.

8. Conclusions personnelles ou en couple:

OBSERVATION FINALE :

Dans une note en bas de page se rapportant au n° 305 de l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia (Chapitre VIII)*, le pape François dit catégoriquement:

« Dans certains cas, il serait possible d'avoir recours aux sacrements. C'est pourquoi je rappelle aux prêtres que le confessional ne doit pas être une chambre de torture, mais le lieu de la miséricorde du Seigneur. Je leur rappelle de même que l'Eucharistie n'est pas une récompense pour les parfaits, mais un généreux remède et une nourriture pour les faibles.» (De même, la note en bas de page se rapportant au n° 351 cite les n°s 44 et 47 de l'Exhortation apostolique du pape François *Evangelii Gaudium* – La joie de l'Evangile.)

Il convient aussi d'avoir en mémoire les paroles significatives de l'actuel évêque de Rome reproduites dans *Amoris Laetitia*, n° 304 :

« Il serait mesquin de se limiter à considérer si l'agir d'une personne répond ou non à une loi ou à une norme générale, car cela ne suffit pas pour discerner et assurer une pleine fidélité à Dieu dans l'existence concrète d'un être humain »

Ainsi, après avoir consulté les textes qui peuvent éclairer le sujet, quelles conclusions pouvons-nous tirer ? Que pourriez-vous conseiller au couple de Marie Isabelle et Fernand, ou à tout autre couple en seconde union? (écrivez une réponse)